

Les avatars d'une trouvaille monétaire faie dans la Glâne en mai 1899

Autor(en): **Martin, Colin**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Münzblätter = Gazette numismatique suisse = Gazzetta numismatica svizzera**

Band (Jahr): **18-22 (1968-1972)**

Heft 79

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-170910>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES AVATARS D'UNE TROUVAILLE MONÉTAIRE FAIE DANS LA GLÂNE ¹ EN MAI 1899

Colin Martin

La Revue suisse de numismatique, t. IX, 1899, signalait dans sa rubrique des trouvailles, sous la plume de P. Ch. Stroehlin, alors président de la Société, une trouvaille faite prétendument à Prez (Fribourg) ², en mai 1899. En arrachant un sapin un paysan aurait découvert une channe d'étain, remplie de monnaies d'or et d'argent, de provenance étrangère, à côté d'importantes pièces suisses, testons du XVI^e siècle, quelques-uns présentant un intérêt numismatique. La valeur de l'ensemble est estimé à plusieurs milliers de francs — P. Ch. Stroehlin était marchand, on le sait. Il ajoute: «Plusieurs acquéreurs suisses et étrangers ont fait des offres au possesseur. Les monnaies sont maintenant vendues, et resteront probablement en Suisse. Nous ne pouvons donner de plus amples renseignements sur cette trouvaille, qui est actuellement sous séquestre, des difficultés ayant surgi entre le vendeur et les acheteurs, et les tribunaux étant nantis de l'affaire. Dès que la chose nous sera possible, nous reviendrons sur cette trouvaille qui fera l'objet d'une description détaillée ³.»

Cette description détaillée n'a jamais été publiée. Le hasard d'une autre découverte nous explique pourquoi P. Ch. Stroehlin n'a pas repris la plume à propos de cette trouvaille. Il se trouvait mêlé d'une manière peu glorieuse, semble-t-il, à l'escamotage d'une trouvaille clandestine, faite très certainement au détriment de l'Etat de Fribourg et de son Musée. Que le souci du marchand l'ait emporté sur les devoirs de président de la Société suisse de numismatique, cela est humain. Ce qui nous choque le plus c'est qu'un autre président, celui du Tribunal du district d'Oron ait aussi trempé dans cette affaire. Il semble l'avoir fait par amitié pour l'inventeur, mais disons-le, au mépris des règles juridiques dont il aurait dû instruire son ami. Au mépris, aussi, apparaît-il, et c'est plus grave, des règles de la loyauté.

La rumeur publique, dans la Glâne, permettait de penser qu'une trouvaille avait été faite dans une forêt appartenant à l'Etat de Fribourg; dès lors celui-ci en serait propriétaire par moitié avec l'inventeur, à teneur de l'article 518 du Code civil fribourgeois. Le président du Tribunal de la Glâne ordonna le séquestre du trésor en mains de son détenteur Charles Pasche, président du Tribunal d'Oron ⁴. Ce dernier, puis le Conseil d'Etat du canton de Vaud s'opposèrent au séquestre ⁵. L'affaire fut portée par l'Etat de Fribourg devant le Tribunal fédéral ⁶. Une audience fut fixée au 12 juillet 1901 ⁷. La transaction, qui mit fin à cette procédure peu commune, résume les faits. La voici:

¹ Il s'agit du «district» de la Glâne, et non du bassin orographique; Vauderens est en fait dans celui de la Broye.

² Bien que Stroehlin ne l'ait pas précisé, il ne saurait s'agir que de Prez vers Sivrîez.

³ Revue suisse de numismatique, t. IX 1899, p. 33.

⁴ Archives de l'Etat de Fribourg, protocoles du Conseil d'Etat: séance du 4 déc. 1899, p. 812/813.

⁵ Dito, séance du 23 déc. 1899, p. 860.

⁶ Dito, séance du 11 juillet 1900, p. 470.

⁷ Dito, séance du 12 juin 1901, p. 352. Renseignements reçus de l'archiviste, M. Nicolas Morard.

«Le bruit a circulé dans la contrée de la Glâne qu'un trésor avait été trouvé, aux environs de Mossel, sur une propriété de l'Etat. On a fini par connaître l'auteur de la découverte, qui était Maurice Jaquier. Celui-ci a prétendu que les monnaies étaient enfouies dans son propre terrain, mais il a promis en même temps de céder, à prix égal, sa trouvaille au Musée historique de Fribourg. Ensuite de cet engagement, on a renoncé à pousser plus loin les investigations à l'effet de savoir si les affirmations de Jaquier étaient conformes à la vérité, et si le trésor ne se trouvait pas dans la forêt cantonale et n'appartenait pas de ce chef, pour moitié à l'Etat:

Au mépris de cette promesse, Maurice Jaquier, ou plutôt son mandataire, Charles Pasche, président du Tribunal d'Oron, au canton de Vaud, a cédé les monnaies, pour la somme de 10 000 fr. à M. Paul Stroehlin, de Genève:

Prévoyant, pour l'achat de cette collection une dépense importante, le Musée historique de Fribourg avait, dans le cours des négociations, proposé au Musée national de s'associer à cette acquisition, offre qui fut acceptée:

Au nombre des monnaies en litige, il s'en trouvait de très intéressantes pour l'histoire de la Suisse, entre autres 7 dickens de Fribourg, plusieurs pièces des évêques Schinner du Valais et d'autres de Savoie, frappées à Cornavin:

Pour tâcher de conserver au pays tout au moins les monnaies de Fribourg, un procès fut intenté et la collection mise sous séquestre par mesure provisionnelle:

La difficulté était pendante depuis trois ans. Sur les instances du délégué du Tribunal fédéral, M. le juge Monnier, les parties sont entrées en pourparlers pour préparer un arrangement. Une transaction est intervenue, qui a été signée, le 7 mars, à Oron. Les 7 dickens de Fribourg sont attribués au Musée historique du canton, au prix de 120 fr. la pièce. La valeur vénale est de 200 fr. Mais cet avantage est singulièrement réduit par la clause qui met les frais du procès à la charge de l'Etat:

Le Musée national a obtenu des pièces du Valais et de Savoie-Cornavin, mais au prix courant et sans rabais:

Sur la proposition de la Direction de l'Instruction publique et des Archives,

La transaction signée à Oron, le 7 mars, par MM. Python, directeur de l'Instruction publique, et Ducrest, professeur, président de la commission numismatique, Charles Pasche, mandataire de Maurice Jaquier, Zeller-Werdmüller, représentant du Musée national, et Paul Stroehlin, de Genève, est ratifiée⁷.»

Un hasard, nous l'avons dit, nous a fait découvrir, dans les papiers d'un collectionneur fribourgeois, l'

«Inventaire de la trouvaille faite dans la commune de Vauderens au mois de mai 1899, par Mr. Maurice Jaquier, anc. syndic de Mossel.»

Ce document donne la liste sommaire des 187 pièces d'or et 305 pièces d'argent. Remarquons préalablement que le lieu de la trouvaille, Vauderens, a été soigneusement caché par l'inventeur M. Jaquier, et par son mandataire, le président Pasche. Tout aussi peu scrupuleux, P. Stroehlin a parlé de Prez, probablement pour égarer les enquêteurs.

Ce petit document, d'apparence insignifiante, nous a permis d'identifier la trouvaille. Paul Stroehlin est décédé en 1908, sans avoir rien révélé. C'est Léonard Forrer qui, en établissant le catalogue de ses collections, en vue de leur vente aux enchères en novembre 1909, a retrouvé dans le fonds, un lot intitulé «trouvaille de Mossel». Il figure aux pages 118 à 148, numéros 1746 à 2110, du catalogue de cette importante vente. Une rapide confrontation des inventaires nous a confirmé qu'il s'agissait de notre trouvaille: Vauderens, Prez et Mossel ne font qu'un. L'inventaire

de Léonard Forrer porte sur 172 pièces d'or et 267 d'argent⁸. Il signale en outre la vente antérieure de 10 testons de Berne, 6 de Fribourg, 7 de Nicolas et 11 de Mathieu Schiner. Nous savons en effet que le Musée de Fribourg a pu acheter 7 testons⁹, et le Musée national¹⁰ 2 testons de Nicolas Schiner¹¹ et un de Charles Ier de Savoie, frappé à l'atelier de Cornavin.

Nous aurions ainsi repéré la quasi totalité des pièces d'argent. Des 15 pièces d'or, probablement vendues entre 1901 et 1908, 13 sont françaises et une de Philippe le Bon, de Bourgogne. Cela nous permet de restituer la trouvaille comme suit:

	Or	Argent		Or	Argent
Fribourg		7	report	86	305
Bâle	3		Comtes palatins	4	
Berne		14	Cologne	9	
St-Gall		1	Mayence	6	
Valais		21	Trèves	6	
Savoie	2	126	Francfort	14	
Asti		1	Brême	1	
Milan		83	Brandenbourg	5	
Gênes	2	5	Saxe	1	
Florence	11	2	Nördlingen	2	
Sienna	1		Ingolstadt	1	
Bologne	1	1	Hongrie	4	
Rome	8	3			
Venise		41	Utrecht	41	
Sicile	1		Brabant	4	
France royale	54		Flandres	2	
Dombes	1		Lorraine	1	
Angleterre	1			187	305
Aragon	1				
	<hr/>				
	86	305			

Pour ce qui est de la date probable de l'enfouissement, on peut la fixer entre 1510 et 1520. Les pièces les plus récentes sont celles de

Sion	Nicolas Schiner	1496—1499	7 pièces
	Mathieu Schiner	1499—1522	11 pièces
Asti	Louis XII	1498—1515	1 pièce
Rome	Alexandre VI	1492—1503	1 pièce
Milan	Louis-Marie Sforza	1494—1500	13 pièces
Gênes	Louis-Marie Sforza	1494—1499	2 pièces
Venise	Aug. Barbarigo	1486—1497	9 pièces
France	Charles VIII	1483—1498	3 pièces
Savoie	Philippe II	1496—1497	19 pièces

⁸ La description, restée manuscrite, avait été faite antérieurement par Eugène Demole. L. Forrer l'a eue en main et s'en est servi. Cf. sa note au bas de la page 118 du Catalogue Stroehlin.

⁹ Lettre du conservateur M. Charles Villard, du 7 janv. 1970.

¹⁰ Lettre du conservateur, M. H. U. Geiger, du 9 déc. 1969.

¹¹ Un teston de Nicolas Schiner provenant de notre trouvaille, inédit, a été publié par M. de Palézieux-du Pan, dans la Rev. suisse de num., t. XIV, 1908, p. 282, n° 26 de son catalogue. Cet auteur, déjà, émettait le vœu de voir paraître la publication de la trouvaille.

Si l'on examine de plus près la série de Milan, on trouve de

Galeazzo-Maria	1466—1476	45 pièces
Galeazzo et Ludovic	1481—1494	25 pièces
Ludovic seul	1494—1500	13 pièces

Il n'y en a aucune de Maximilien-Marie Sforza (1512—1515) ni de François Ier (1515—1522), ce qui nous amène à penser que la thésaurisation avait pris fin aux alentours de 1515. La même remarque peut être faite à propos des monnaies de Savoie, où nous avons de

Louis	1460—1465	1 pièce
Philibert	1472—1482	5 pièces
Charles Ier	1482—1490	103 pièces
Philippe II	1496—1497	8 pièces
Philibert II	1497—1504	11 pièces
mais aucune de Charles II	1504—1553	

qui a pourtant frappé 18 types différents de testons.

Il est difficile de dire qui, aux alentours de 1515, avait amassé ce trésor et pourquoi il l'avait enfoui. Le mystère avec lequel on a entouré la trouvaille — pour la soustraire au droit éminent de l'Etat, à n'en pas douter — nous prive de précision quant au mode et au lieu de la cachette. «Trésor placé dans une channe d'étain, écrivait P. Stroehlin, découvert en arrachant un sapin.» Où était planté le sapin? Près d'une maison, il pourrait s'agir d'un enfouissement fait par le propriétaire voisin. En forêt, la cachette est plutôt celle d'un étranger au village, d'un passant, souvent d'un voleur.

Où ce trésor a-t-il été amassé? P. Stroehlin pensait aux économies d'un soldat fribourgeois, ayant servi en France, dans les Flandres et à Milan. Que d'imagination en présence de vestige si fragmentaires. Pourquoi parler d'un périple, au cours duquel le propriétaire aurait récolté son magot? Nous savons que ce trésor ne se distingue pas essentiellement d'autres, pour ce qui est de la répartition géographique des pièces qui le composent. La monnaie d'or n'avait alors pas un caractère national, bien au contraire. Elle circulait librement d'un pays à l'autre, était utilisée et acceptée partout. Dès lors, et à cause justement de sa grande diversité, on peut affirmer que ce patrimoine a pu être rassemblé n'importe où, acquis par le jeu du commerce, ou changé chez un lombard, aussi bien en France, en Italie que dans la région rhénane ou les Flandres. Ainsi donc, les pièces d'or qui composent ce trésor ne nous sont d'aucune utilité; celles d'argent, par contre, nous apportent quelques éléments intéressants. Les 43 pièces suisses, provenant de Berne, Fribourg et Sion nous montrent qu'il s'agit d'un patrimoine destiné au commerce dans l'Ouest de la Suisse, à l'exclusion des régions sises à l'Est de l'Aar, dont le système monétaire était fort différent. Les 126 pièces de Savoie viennent renforcer cette idée que notre thésauriseur vivait entre Berne et Genève. Précisons que de ces 126 monnaies savoyardes, 105 avaient été frappées à Cornavin (Genève), 4 à Chambéry, 2 à Bourg (en Bresse) et 7 seulement à Turin, donc au sud des Alpes. En dehors de ces pièces typiquement régionales, nous ne trouvons aucune pièce française en argent. Celles provenant d'Italie représentent le 45 % du lot; nous avons là une indication précieuse: il s'agit d'un patrimoine résultant de transactions commerciales, ou constitué en vue de telles opérations, entre la Lombardie et le pays de Fribourg. Car, nous le répétons, ce sont les petites monnaies, celles qui n'étaient guère acceptées loin du lieu de leur frappe, qui localisent le mieux

l'origine et la destination d'un trésor. Les pièces d'or, nous l'avons dit, n'avaient elles pas de patrie, surtout pas les monnaies très courantes, composant notre trouvaille. Patrimoine d'un particulier, ou fruit de rapine, cachette de voleur ou d'un marchand, ce trésor a un caractère local très accusé. Il illustre bien le numéraire en usage en ce début du XVI^e siècle en pays fribourgeois. Il méritait pour cela déjà d'être étudié et publié.

Quelle pouvait être la valeur de ce patrimoine? Grâce à M. Nicolas Morard nous avons maintenant de précieux documents sur le cours des monnaies à Fribourg, En 1515 ¹²

l'écu français valait	71 sols	8 deniers
le florin	52 sols	6 deniers
le teston	17 sols	11 deniers

Le trésor compte un tiers d'écus et deux de florins; cela nous donne, en gros une valeur de compte de 11 000 sols, c'est-à-dire 500 livres. Pour l'argent il y a environ 200 testons, 40 demi et 65 autres pièces; notre calcul arrive à 5000 sols, ou 250 livres; au total 800 livres fribourgeoises, en 1515.

En métal fin, l'or représenterait 650 grammes
l'argent 2500 grammes
ce qui nous donne une valeur intrinsèque d'environ 3500 francs de 1970.

Du point de vue numismatique, P. Stroehlin avait estimé le trésor 10 000 francs de 1900; tenant compte des prix obtenus lors de la vente aux enchères, en 1909, on peut admettre qu'il représentait 25 000 francs¹³. Aujourd'hui nous pensons que ce trésor pourrait être réalisé en tous cas 75 000 francs. Il est regrettable que les autorités judiciaires et administratives de 1900 n'aient pas été plus vigilantes et fermes à l'égard de l'inventeur, qui s'était pourtant déclaré prêt à céder l'ensemble de la trouvaille au Musée de Fribourg, conscient probablement qu'une enquête plus sérieusement menée aurait fait découvrir le lieu véritable de la découverte, ce qui ne lui aurait rapporté que la moitié de la valeur dévolue à l'inventeur, au besoin même rognée d'une bonne amende pour soustraction de biens.

Quoiqu'il en soit, ce trésor méritait d'être rappelé et replacé dans la belle série des trouvailles monétaires faites dans la région sise entre Estavayer-le-Lac et Fribourg. Les voici, par ordre chronologique de leur enfouissement:

¹² Nicolas Morard: Essai d'une histoire monétaire du canton de Fribourg, dans Monnaies de Fribourg, Fribourg 1969, p. 141.

¹³ Le Musée de Genève profita de la vente Stroehlin pour compléter ses séries. M. Nicolas Dürr, son actuel conservateur a eu l'amabilité de nous en rétablir la liste, dont voici le résumé:

Savoie, Charles I^{er} (1482-1490) 24 testons et deux demi-testons frappés à Cornavin par Nicolas Gatti. Le catalogue en offrait 66 (n^o 1752-1818) et 25 (1819-1842);
de Philippe II (1496-1497) 1 teston (probablement le n^o 1855);
de Philibert II (1497-1504) 1 teston frappé à Turin (cf. n^o 1864-1868);
de Charles II (1504-1553) 1 teston frappé à Bourg (cf. n^o 1851-1852);
probablement aussi 1 teston de Charles I^{er}, frappé à Chambéry.

Lieu et date de la trouvaille	Composition	Epoque de l'enfouissement vers	Références Propriétaire
Corcelles-Payerne 1965	1100 deniers	1040	GNS, 15, 158 RSN, 48, 1969 Cab. Méd. Lausanne
Aumont 1899	48 florins, 3 genovini	1365	RSN, 43, 1963, 39 Mus. hist. Fribourg
Avenches 1892	22 pièces d'or	1422	RSN, 3, 1893, 359 15 pièces au Cab. Méd. de Lausanne
Montet (Vully) 1848	une centaine de pièces d'or	1476	Dict. E. Mottaz, t. II, 510, dispersée
Salavaux 1883	env. 4000 pièces d'argent et billon	1476	Bull. Soc. num. II, 1883, 70; dispersée
Noréaz 1967	4 pièces d'or, 193 pièces d'argent	1485	RSN, 47, 1968, 131 Musée hist. Fribourg
Sévaz 1909	23 pièces d'or	1485	RSN, 15, 1909, 336 RSN, 40, 1959, 27 Musée hist. Fribourg
Mossel 1899	187 pièces d'or, 305 pièces d'argent	1515	RSN, 9, 1899, 363 Cat. Stroehlin I, 118—148; dispersée
Ueberstorf 1944	174 pièces d'or, 337 pièces d'argent	1555	RSN, 33, 1946, 22 Musée national, Zurich

La trouvaille de Noréaz est celle qui se rapproche le plus de celle de Mossel, bien que la première soit un patrimoine beaucoup moins important. Voici la répartition des pièces d'argent de ces deux trésors :

Monnaies d'argent	Noréaz	Mossel
Suisse	35	43
Savoie	129	126
Italie	11	136
France	18	—
Totaux	193	305

On voit d'emblée que l'un et l'autre trésor ont été constitués dans notre région pour y être utilisés, alors que le trésor de Corcelles avait une tout autre composition et destination : il ne comprend que des deniers frappés dans la vallée du Rhin, principalement dans la région de Strasbourg. Les trésors d'Aumont, Avenches, Montet et Sévaz ont un caractère beaucoup plus international, puisqu'ils sont composés exclusivement de pièces d'or : nul ne peut en préciser l'origine ni la destination.

Ueberstorf est un peu à l'Est de notre secteur. Ce trésor si riche méritait d'être rappelé: composé de pièces d'or françaises et de 326 testons de Soleure — sur 337 — il nous semble avoir été rassemblée à Soleure même, siège alors de l'ambassade de France auprès des cantons. La trouvaille de Salavaux, dispersée avant tout inventaire, n'est plus qu'une évocation; nous espérons avoir donné plus de relief à celle de Mossel en restituant sa composition et en la replaçant ainsi parmi les découvertes qui contribuent à notre meilleure connaissance du passé de notre pays.

—

Die Lektüre des Artikels über den Münzfund von Mossel weckt in mir eine Jugenderinnerung aus dem Jahre 1928. Damals wurde in meiner väterlichen Firma eine kleine Sammlung von Schweizer Münzen versteigert, die einige ausgesuchte Raritäten enthielt, wie den vierfachen Dukaten 1617 von Haldenstein und den vierfachen Dukaten der Marie de Nemours von Neuchâtel. Es ist die Auktion Adolph E. Cahn 59 vom 14. März 1928. Die gleiche Sammlung, die aus dem Besitz eines Antiquars in Fribourg stammte, enthielt auch Teile des von Dr. Martin rekonstruierten Münzfundes. Sie sind auf Seite 99 ff. des Katalogs beschrieben. Die Notizen im Handkatalog ergeben eindeutig die Provenienz aus der gleichen Sammlung. Es handelt sich um:

- Nr. 1841—1846 Savoyen. Karl I. 4 Testoni und 2 Halbtestoni von Cornavin.
1867 Mailand. Gian Galeazzo Visconti. Pegione.
1873—1875, 1877—1884 Mailand. Galeazzo Maria Sforza. 11 Testoni.
1886—1887 Mailand. Galeazzo Maria Sforza. 4 Grossi.
1890—1892 Mailand. Giovanni Galeazzo Maria und Ludovico Sforza.
3 Testoni.
1893—1897 Mailand. Ludovico Sforza. 5 Testoni.
1985, 1987, 1988 Florenz. 3 Fiorini d'oro.
1996 Rom. Senat. Zecchino.

Herbert A. Cahn

NUMISMATISCHE MISZELLEN — MÉLANGES NUMISMATIQUES

Ein unpublizierte Drachme aus Samos vom Ende des 6. Jahrhunderts v. Chr.

Vor kurzer Zeit entdeckte ich in einer Privatsammlung folgende Drachme, die in dem von J. P. Barron zusammengestellten Korpus der Silberprägung von Samos nicht enthalten ist¹:

Vs. Pantherkopf von oben im Perlquadrat.

Rs. Kopf und Hals eines Stieres nach links in einem von Linien umrahmten Perlquadrat. Das Ganze im vertieften Quadrat.

Gewicht: 3,05 g

Stempelstellung: 180°

Bisher sind nur drei Triobolen des gleichen Typs bekannt gewesen². Sie sind mit einem Stempelpaar geprägt worden. Zwei davon haben dieselbe Stempelstellung von 180°, einer zeigt die Stempelstellung 0°. Die hier vorgelegte Drachme ent-

¹ John Penrose Barron, *The Silver Coins of Samos*, London 1966.

² A. a. O., S. 175.